



# Le Prucicaderlien

Bulletin d'information  
De la commune

**STE CROIX DE CADERLE**



2006

N° 9

# *Le Mot du Maire*

*Après un hiver long et froid, voici le printemps et le nouveau bulletin municipal est là !*

*Ce document va vous permettre d'être informé de ce qui se passe sur la commune et notamment l'évolution du travail effectué ou à venir par la municipalité (décision, travaux, projets etc...).*

*Le 24 mars dernier, le conseil municipal a voté le budget primitif 2006 (dont ci-après le détail) et comme vous pourrez le constater, il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition sachant toutefois que le montant du produit attendu a baissé pour 2006 (10 307 € au lieu de 11 807 €).*

## ***Travaux :***

*Les travaux de la place sont maintenant terminés. Il reste uniquement, mais cela sera fait très rapidement, la pose du point phone, de la borne et du panneau « mairie ».*

*Les recherches archéologiques ont été prévues au budget 2006, les subventions ont été obtenues auprès de la DRAC, mais ne pourront être réalisées qu'au printemps 2007 pour des raisons de santé de l'archéologue.*

*A ce sujet, une information sur support transparent va être installée à l'intérieur de la chapelle qui reprendra l'histoire de la chapelle, les résultats des fouilles de la 1<sup>ère</sup> tranche et les travaux à venir. Cela permettra de fournir des informations aux nombreuses personnes qui viennent visiter la chapelle.*

*L'architecte a été choisi pour les travaux de réfection des façades de la chapelle ainsi que des murs d'enceinte. Le dossier de consultation d'entreprises va être terminé et sera lancé très prochainement. Le début des travaux pourrait être programmés pour septembre 2006.*

*La réfection des routes du Campel et de l'entrée du village sera certainement réalisée avant l'été 2006. La consultation d'entreprises a été effectuée et le conseil municipal dans sa prochaine séance, décidera du choix de l'entreprise et de la date des travaux.*

*Les travaux d'adduction d'eau de la 2<sup>ème</sup> tranche de la commune par l'intermédiaire du SIAEP se déroulent conformément au planning. Les pistes sont terminées, le château d'eau est en cours, les canalisations côté « Ste Croix » sont terminées et cela continuera pour aller jusqu'au pont des Abeillères. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser des désagréments que cela peut engendrer (problème de circulation, accès, etc...). Mais il faut penser au confort, à la sécurité et au développement que cela va apporter à notre commune.*

*Comme vous pourrez le lire dans le bulletin, nous travaillons toujours sur la mise en place des caches conteneurs à ordures ménagères. Loïc (employé municipal) a terminé le ponçage et le traitement des bois. Dernièrement une réunion s'est tenue en présence de la mairie, de la DDE et de la communauté de communes.*

*Après avoir saisi à plusieurs reprises les services de la DDE, il m'a été confirmé que la réfection des barrières du « Pont des Abeillères » était programmée pour 2006. De plus, il avait été demandé des bandes centrales blanches pour permettre une meilleure visibilité en cas de mauvais temps (brouillard) et cela sera donc programmé, mais il convient que tous les travaux d'eau soient terminés et que le goudronnage (déjà prévu pour 2006 par la DDE mais repoussé en raison des travaux d'eau) soit effectué.*

*Le 20 mai prochain à 20h30 dans la chapelle aura lieu un concert organisé par la communauté de communes Cévennes Garrigue. Vous trouverez ci-après le détail.*

*Le prochain bulletin devrait paraître fin juin dans lequel sera mentionné le calendrier des concerts à la chapelle durant la saison estivale organisé par l'association des Amis du Temple ainsi que le thème de la prochaine exposition avec les dates et jours d'ouverture qui se tiendra dans la salle communale Fernand Volpelière.*

***Le Maire***  
***Edmond JULIEN***

# Infos mairie

LOCATION SALLE F. VOLPELIERE

- > Pour les habitants de Ste Croix : 61 €
  - > Pour les intéressés habitant à l'extérieur de la commune : 122 €
  - > Gratuit pour les associations et les professionnels de la commune
  - > Caution : 230 €
- Pour toute demande s'adresser à la mairie.

Permanences sociales Canton de Lasalle  
À la Maison des Services Publics de LASALLE

Mardi de 9h à 11h sur rendez-vous

Jeudi de 14h à 16h sur rendez-vous

Avec Mme RETTIG, Assistante Sociale

Rendez-vous obligatoire au :

04.66.77.09.10

04.66.77.20.15

Ramassage Ordures ménagères

Par la communauté de communes

Le lundi matin

Ramassage encombrants

Par la municipalité

les 1er mercredi du mois.

Tri sélectif

Sur la route de Lasalle au lieu dit

le « Col du Lièvre »

Déchetterie LASALLE

Lundi — mercredi - vendredi

De 13h30 à 16h

1er et 3ème samedi de  
chaque mois de 9h à 13h



La population du Gard  
s'élève  
à 629 137 habitants  
suite au recensement  
de la population de 2004.



# Culture

**Pôle culturel Cévennes Garrigue SAISON 2006**

MUSIQUE CLASSIQUE

Samedi 20 mai à 20h30

STE CROIX DE CADERLE

Chapelle Romane

« Vienne au temps de Mozart »

## Orchestre de Chambre des Cévennes

Avec Sophie HAUTIER, François GILLES,  
Bernard POZZERA et Raphaël CHETRIT.

Créé en 2004, le quatuor à cordes de l'Orchestre de Chambre des Cévennes réunit les quatre « chefs de pupitres » de la formation dont il porte le nom. Dans le choix des programmes, il privilégie, les thèmes conducteurs, peut se constituer partenaire de spectacles pluridisciplinaires : « Cévennes », représenté en Pays vigonais en 2005, se plaît à défendre des œuvres peu connues et n'hésite pas à diversifier les genres : Piazzolla et ses tangos fameux, les Strauss et leurs valses impérissables. Et ce, toujours dans le même élan d'engagement et de passion à communiquer qui caractérise, depuis bientôt cinq décennies, l'Orchestre de Chambre des Cévennes.

Le programme complet avec les autres concerts  
de la communauté de communes  
est disponible en mairie.

### TARIFS

#### SPECTACLES TOUT PUBLIC

- Plein tarif : 8,00 €
- Tarif réduit (Rmiste, étudiants): 4.50 €
- Enfant moins de 12 ans : gratuit

Renseignements et réservation :

Office du tourisme intercommunal Cévennes-Garrigue

Lasalle : 04.66.85.27.27 St Hippolyte du fort : 04.66.77.91.65



Récapitulatif succinct des comptes rendus

### Conseil Municipal Ordinaire Du 20 JANVIER 2006

#### 1°/ Subventions :

**DGE 2006** Monsieur le maire fait part au conseil municipal que les chemins communaux du Campel et de l'entrée du village sont en mauvais état ainsi que les murs de soutènement du chemin communal qui accède au cimetière. Le coût des travaux s'élève à 45 732 € HT, mais la demande de financement est plafonnée à 38 200€.

Il précise que le Conseil Général a déjà accordé une subvention pour les travaux.

Le conseil municipal :

- Considérant ces travaux nécessaires afin d'éviter des dégradations supplémentaires,
- Considérant la nécessité d'harmoniser l'ensemble des travaux dans le cadre de l'aménagement du cœur du village,
- Considérant le coût élevé des travaux.

DECIDE, à l'unanimité, de solliciter l'aide financière de l'état au titre de la Dotation Globale de l'Équipement 2006.

**Amende de police** Aménagement de l'entrée du village et de la place traversante sur la RD 153B. La commune de Sainte Croix de Caderle souhaite aménager la traversée du village sur la RD 153 B ainsi que la place traversante.

Ce projet consiste à faire la réfection de la chaussée par la mise en œuvre d'un enrobé et de caniveaux pour récupérer les eaux pluviales.

Le coût total des travaux est évalué à 12 500 € TTC conformément à l'estimation établie par la Direction Départementale du Gard. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous documents s'y rapportant.

**Table d'Information** : Monsieur le maire demande au conseil municipal de relancer le projet de mise en place d'une table d'information au centre du village.

Les comptes rendus sont affichés dans les panneaux d'informations à la suite de chaque conseils :

- place de la mairie
- Carrefour des pins
- Hameau des Mouzignels

ils sont également consultables au secrétariat de la mairie.

# Le FONCTIONNEMENT de la COMMUNE



Récapitulatif succinct du CM du 20.01.06

1. Les conseils Municipaux

**Subvention voyage scolaire** Le maire informe que l'école primaire de Lasalle a fait une demande de subvention pour un voyage scolaire dont certains enfants scolarisés, sont de la commune. Le conseil municipal est favorable au versement d'une subvention directement aux familles concernées. Cependant le montant reste à déterminer après avoir consulté le plan de financement qui sera demandé à l'école.

**2° Internet** Le conseil municipal après en avoir discuté, décide de tolérer l'accès à internet pour faciliter des recherches. Il est précisé que cela est un service occasionnel rendu par la collectivité.

**3° Location Salle** Le conseil municipal, décide, à l'unanimité de mettre à disposition gratuitement la salle aux professionnels de la commune dans le but d'y organiser des réunions de travail uniquement. Monsieur le maire précise que les personnes intéressées devront en faire la demande à l'avance auprès du secrétariat et qu'une convention d'utilisation gratuite devra être établie en mentionnant le motif.

## **4° Travaux place**

**Panneau « Mairie »** : Le maire informe le conseil du devis reçu de l'entreprise Beau Mas Création concernant le panneau « Mairie » avec le blason de la commune.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour la commande de ce panneau d'un coût de 334€ HT. Cependant il souhaite avoir plus d'information concernant la couleur et le style d'écriture. Un courrier sera adressé à cette entreprise.

**Point d'eau** : Le maire indique que la commission travaux réunis ce jour propose deux styles de point d'eau. Soit une pompe à levier soit un robinet.

Après délibération, le conseil municipal vote comme suit :

Pour la mise en place d'un robinet : Pour : 6 Contre : 1 Abstention : 2

Pour la mise en place d'une pompe : 1 (Christian DEJEAN).

**Borne** : Le maire indique qu'une borne sera installée devant la place. Le choix de celle-ci se fera en harmonisation avec le style de la devanture de la mairie.

**Mise en place d'un auvent** : Le maire fait part au conseil de la proposition de l'architecte Fulcrand concernant la mise en place d'un auvent couvrant la porte de la mairie, les panneaux d'affichages, le point phone et la boîte aux lettres.

Le conseil municipal trouve cette proposition intéressante mais n'ayant pas assez d'informations décide de recontacter M Fulcrand, notamment sur le style de couverture (verres translucides, cuivre) ainsi que le coût approximatif.



## 5°/ Questions diverses :

### **Urbanisme**

**Permis de construire** Monsieur le maire informe le conseil de la demande de permis de construire formulée par Monsieur MOURGUES David, pour la construction d'une maison individuelle sur un terrain situé section B N° 422 qui lui appartient par donation de sa famille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette construction, compte tenu de l'intérêt communal présenté par cette construction.

**Déclarations de travaux** Monsieur et Madame STILLMAN ont déposé une demande de déclaration de travaux pour la construction d'un conduit de cheminée. Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir consulté la demande émet un avis favorable.

**Réclamation des habitants du hameau des Mouzignels** : Le maire rappelle au conseil municipal, le courrier des habitants du hameau des Mouzignels concernant leur demande pour la mise en place de ralentisseurs. Il indique qu'une lettre avec copie de la pétition avait été adressée à la DDE pour avis, étant donné que cette route est départementale. Il donne ensuite la réponse de la DDE qui précise que les ralentisseurs ne sont pas autorisés hors agglomération. Le conseil municipal souhaite qu'une réponse soit adressée aux habitants du hameau des Mouzignels avec la copie de celle de la DDE.

### **Aménagement chapelle - réfection façades et murs d'enceintes :**

**Choix architectes** : Le Maire indique qu'une consultation de bureau d'études a été faite auprès de trois architectes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de confier le suivi du dossier à l'architecte Monsieur FULCRAND.

### **Chapelle - Fouilles archéologique**

Le maire informe le conseil que le dossier de demande de subvention auprès de la DRAC est complet et que nous recevrons une réponse début mars. Il indique qu'une rencontre sera organisée très rapidement avec M Fulcrand et Mme Schwaller dans le cadre de la réfection des façades de la chapelle, le conseil municipal en sera avisé par convocation.

**Copies du rapport archéologique** : Le conseil municipal à l'unanimité, décide, de confier le tirage à la société Bureau Service Tirages. Le maire indique que ces copies serviront à monter des dossiers pour trouver des mécènes afin de financer une partie du projet de la deuxième tranche de fouilles archéologique à la Chapelle.



## **Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable :**

Le maire informe le conseil qu' une réunion de travail s'est tenue à Alès avec le président du SIAEP et le cabinet Gaxieau .Il en ressort que le château sera installé à l'endroit prévu initialement, mais cependant une bêche de refoulement sera à prévoir avec un maillage en liaison avec le réseau du château d'eau actuel de Ste Croix. Il a été également souhaité, si cela est validé par le bureau d'étude après avoir effectué les simulations, la mise en place au total, de cinq poteaux incendie.

## **TOUR DE TABLE**

**Violette AURIOL**, déléguée à la commission culture de la communauté de communes informe le conseil que le concert prévu pour Ste Croix est finalement fixé pour la fin mai avec en principe l'orchestre de chambre des Cévennes.

**René VANDERPOTTE** demande s'il était possible de regrouper plusieurs personnes intéressées par la vidange de fosses septique, car actuellement il est très difficile de trouver une entreprise qui se déplace pour une vidange.

**Christian DEJEAN** indique que le conseil municipal peut faire la demande au sein de la communauté de communes qui pourrait éventuellement prendre en charge le regroupement pour effectuer les vidanges afin de faire diminuer le coût de l'intervention.

**Christian DEJEAN** indique que suite à différentes réunions qui se sont déjà tenues relatives à l'atelier de transformations, un comité de travail a été mis en place et programme six journées de formations.

**Pascal CREMER** rappelle le souhait du maire de prendre un arrêté concernant l'interdiction de stationner durant plusieurs jours sur l'aire de repos qui a été reporté au dernier conseil municipal. Il indique qu'il est utile de prendre ce type d'arrêté. Le maire propose de travailler sur le contenu de ce document.

**Ginette LAFONT**, déléguée à la commission ordures ménagères de la communauté de communes, donne les informations suivantes : le budget 2006 est de 960 000€ (non compris l'investissement) dont environ 45 % pour le symptoma. Le symptoma gère le transport et le traitement des déchets.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.



## Conseil Municipal Ordinaire Du 03 mars 2006

Monsieur Le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du vingt janvier deux mille six, Ginette LAFONT indique qu'elle souhaitait que son intervention soit plus complète au niveau du compte rendu et que les informations suivantes soient notées :

Le budget 2006 des ordures ménagères ne devrait pas subir, sauf gros problème imprévu, d'augmentation notable.

Le tri sélectif de proximité, qui donne de bons résultats dans les centres bourgs, va être étendu à toute la communauté. La redevance 2005 a soulevé des réclamations essentiellement de la part des résidences secondaires et des restaurateurs, la commission continue de réfléchir à une juste répartition pour 2006. Le projet de quai de transit et déchetterie à St Hippolyte a reçu l'aval de la DDE.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

### 1°/ Compte administratif 2005 BUDGET M 14

	BP 2005	Réalisations 2005	Report 2004	CA 2005
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	108 000	66 280.95		
RECETTES	108 000	77 775.24	+ 57 664.93	
RESULTAT		+ 11 494.29	+ 57 664.93	+ 69 159.22
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	152 000	+ 47 878.09		
RECETTES	152 000	+ 20 661.32	+ 83 788.06	
RESULTAT		- 27 216.77	+ 83 788.06	+ 56 571.29

**Résultat global de clôture de l'année 2005 sections confondues :**

**Excédent de 125 730.51 €**

conseil municipal observe un excédent de 772.61 € du budget annexe CCAS.

Le Maire indique que ces résultats sont rigoureusement conformes à ceux présentés par le receveur municipal dans son compte de gestion.

Le maire quitte l'assemblée, Ginette LAFONT demande au conseil municipal de se prononcer pour le vote du compte administratif et le compte de gestion du budget M 14.

Les deux documents, compte administratif et compte de gestion, sont approuvés par le conseil municipal à l'unanimité.

# Le FONCTIONNEMENT de la COMMUNE



Récapitulatif succinct du CM du 03.03.06

1. Les conseils Municipaux

## 2°/ Compte administratif 2005 BUDGET M 49

Le Maire donne les résultats articles par articles de la section de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2005 dont le résultat est comme suit :

	BP 2005	Réalisations 2005	Report 2004	CA 2005
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	22 500	13 242.82		
RECETTES	22 500	14 212.99	+ 8 678.86	
RESUL-TAT		+ 970.17	+ 8 678.86	+ 9 649.03
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	33 066	+ 8 782.80		
RECETTES	33 066	+ 8 813	- 14 666.24	
RESUL-TAT		+ 30.20	- 14 666.24	- 14 636.04

**Résultat de clôture de l'année 2004 sections confondues :**

**Déficit de 4 987.01 €**

Le maire indique que ces résultats sont rigoureusement conformes à ceux présentés par le receveur municipal dans son compte de gestion.

Le maire quitte l'assemblée, Ginette LAFONT demande au conseil municipal de se prononcer pour le vote du compte administratif et le compte de gestion du budget M 49.

Les deux documents, compte administratif et compte de gestion, sont approuvés par le conseil municipal à l'unanimité.

## 3°/ Affectation du résultat 2005 Budget M 14

Monsieur le Maire propose qu'une partie du Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2005 soit affecté à la section d'investissement au Budget 2006.

Ce résultat s'élève à : 69 159.22 euros.

Monsieur le Maire propose de reporter une partie de cette somme en section de fonctionnement, soit 39 159.22 euros au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté), et pour le solde, soit 30 000.00 euros, de le transférer en section d'investissement, au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, d'effectuer l'affectation du Résultat 2005 telle que proposée ci dessus.



## **BUDGET M 49 :**

Monsieur le Maire propose que le Résultat d'exploitation de l'exercice 2005 soit affecté au Budget 2006.

Ce résultat s'élève à : 9 649.03 euros.

Monsieur le Maire propose de laisser cette somme en totalité en section de fonctionnement, soit 9 649.03 euros au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté). Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, d'effectuer l'affectation du Résultat 2005 telle que proposée ci dessus.

## **4°/ Subvention voyage scolaire :**

L'école primaire de Lasalle, après avoir formulé une demande de subvention pour le financement d'une sortie classe verte sur les énergies renouvelables au centre UCPA de Port Camargue a transmis le plan de financement, comme demandé par le conseil lors du dernier conseil municipal. D'après le plan de financement une participation des mairies à hauteur de 54 € est demandé. Le maire propose au conseil d'attribuer la somme de 54 € par enfants concernés par le voyage et domiciliés à Ste Croix. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité d'attribuer la somme de 54 € au famille de MARGANT Frank, RIBOLDI Gabriel, MOURGUES Fabrice et TAMM Félix qui sont les enfants concernés par la sortie proposé par l'école primaire de Lasalle et domiciliés sur la commune de Ste Croix.

## **5°/ Questions diverses**

**Amiante :** Le maire propose au conseil de délibérer sur le choix de la société qui va effectuer ces travaux et propose les devis des sociétés Qualiconsult, Socotec et interexpert qui différencient le diagnostic et le dossier technique. Le conseil municipal, considérant l'obligation d'établir un diagnostic, et après discussion, DECIDE à l'unanimité de retenir la société Qualiconsult pour un montant de 478.40 € TTC.

## **Syndicat Intercommunale d'Adduction d'Eau Potable :**

*Le maire* informe le conseil que les pistes d'accès au château d'eau sont faites et que les travaux continuent par le démarrage des tranchées et la construction du château d'eau. Le maire indique que les branchements des particuliers se feront en même temps que les tranchées. De ce fait, les personnes concernées doivent prévoir l'emplacement de leur compteur. La prochaine réunion est prévue jeudi 09 mars à 15h à Vidourle et tous les conseillers intéressés peuvent y assister. Le maire informe également le conseil qu'une estimation financière concernant la bache de reprise pour alimenter le château d'eau de Ste Croix est en cours.

# Le FONCTIONNEMENT de la COMMUNE



Récapitulatif succinct du CM du 03.03.06

1. Les conseils Municipaux

Travaux de la place : *Le maire* informe le conseil que le point d'eau est en place et que la réfection des joints du puit a été faite. Il reste la mise en place du point phone. Des propositions d'habitacles vont être faites par France Telecom.

Travaux de la Chapelle : *Le maire* donne lecture du courrier de l'archéologue Mme Asport - Mercier concernant les travaux de fouilles. Elle indique qu'ils pourront débuter en septembre 2006.

*Le maire* indique que la rencontre avec M FULCRAND et Mme SCHWALLER (DRAC) aura lieu le vendredi 10 mars à 14h.

Stèle aux morts pour la France : *Le maire* informe le conseil que le projet d'une stèle est en cours. Des recherches sur les personnes mortes pour la France sont faites auprès de différents organismes. Il demande au conseil de réfléchir sur le style et l'emplacement.

Panneau mairie : *Le maire* montre aux conseillers la maquette proposée par l'entreprise « Beau Mas Création » de Ste Croix de Vallée Française, concernant le panneau « Mairie ». Le conseil est favorable pour effectuer cette commande.

Inauguration : *Le maire* demande au conseil s'il est d'accord pour effectuer une inauguration pour la fin des travaux de la place Fernand Volpelière et de l'accès à la chapelle. Après discussion, aucune décision n'est prise.

Exposition : *Le maire* demande à Pierre BOLLE si une exposition est prévue pour 2006. Pierre BOLLE indique qu'il faut trouver une exposition ou réfléchir à une autre idée. Ginette LAFONT précise que des peintres pourraient éventuellement être reçus. Le conseil après discussion a noté quelques adresses et propose de se renseigner.

Grippe aviaire : *Le maire* indique qu'un prospectus concernant les mesures à prendre et une fiche de recensement des volatiles a été diffusée aux habitants.

Ginette LAFONT, déléguée à la défense, indique que les professionnels sont contrôlés de près par les organismes concernés, mais que les particuliers devaient être vigilants et effectuer les mesures de sécurité indiquées dans le prospectus.



## TOUR DE TABLE

Comme suite à la demande faite par M MARGANT, le conseil municipal souhaite lui rappeler le courrier du 5 août 2003.

*Violette AURIOL*, délégué à la commission Enfance de la communauté de communes, informe le conseil que lors de la dernière réunion il y avait 7 présents pour 16 délégués invités et que cet absentéisme est dommage.

Elle indique que suite au problème de direction à la crèche de Lasalle, il a été décidé d'effectuer le planning horaire comme suit : une adjointe pédagogique à 17h30/semaine, une adjointe de direction à 25h/semaine et une directrice à 30h/semaine. La directrice doit être recrutée.

Il y aura donc 72h30 de direction ce qui est 9h30 de plus par rapport à l'ancienne configuration.

*Ginette LAFONT* demande pourquoi il faut plus d'heures de direction.

*Violette AURIOL* indique que c'est un problème de temps de travail, car il faut à l'ouverture et à la fermeture de la crèche une responsable de direction.

*Violette AURIOL*, déléguée à la commission culture à la communauté de communes, informe le conseil que le 20 mai prochain aura lieu le concert organisé par la communauté de communes à la Chapelle.

*Christian DEJEAN*, délégué à la commission communication à la communauté de communes fait part au conseil municipal que 5 réunions d'informations publiques vont être organisées durant le mois d'avril sur les communes de St Hippolyte du Fort, Lasalle, Pompignan, Durfort et Monoblet. Il indique qu'un projet pour relancer un bulletin d'information est en cours.

*Christian DEJEAN* indique que le taux d'absentéisme lors des commissions est en effet élevé comme l'indique *Violette AURIOL* et que cela engendre des problèmes de communication.

*Ginette LAFONT*, déléguée aux commissions ordures ménagères et tourisme à la communauté de communes indique que ces deux commissions établissent des compte rendus à chaque réunion.

# Le FONCTIONNEMENT de la COMMUNE



Récapitulatif succinct du CM du 03.03.06

1. Les conseils Municipaux

*Ginette LAFONT* demande quels ont été les sujets abordés lors de la dernière réunion plénière.

*Christian DEJEAN* indique qu'un bureau d'études était présent et a présenté les orientations budgétaires de la communauté de communes. Il indique également que le budget investissement des Ordures Ménagères était supporté par le budget principal. Le budget investissement OM est considérable et il a été discuté lors de la réunion d'augmenter la redevance au lieu d'augmenter les 4 taxes.

*Ginette LAFONT* indique que la redevance est plus juste qu'une taxe et que le fait d'avoir des tarifs détaillés rend difficile la facturation pour les grosses communes car toutes les informations ne sont pas transmises par les communes afin de pouvoir établir les titres de recettes à tous les habitants. Des redevances restent donc impayées et cela se répercute sur le budget.

Elle informe le conseil que si une grosse augmentation de la redevance des ordures ménagères devait avoir lieu, elle souhaiterait démissionner de la commission ordures ménagères de la communauté de communes. En effet elle indique que la commission s'efforce de trouver des solutions afin que les habitants trient plus et correctement, compostent, se rendent à la déchetterie, pour à terme moins payer, de ce fait elle estime qu'on ne peut pas leur demander de trier plus et de payer plus.

*Christian DEJEAN* indique qu'il y a des problèmes à résoudre mais qu'il faut travailler ensemble afin de trouver des solutions car il y a des obligations qui coûtent cher.

*Le maire* demande aux conseillers de consulter et d'étudier les propositions pour le budget primitif sur le document distribué pour le prochain conseil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15.



## Conseil Municipal Ordinaire Du 24 mars 2006

*Monsieur Le Maire* donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du trois mars deux mille six, *Violette AURIOL*, souhaite ajouter à son intervention concernant la commission petite enfance de la communauté de communes que lors de la dernière réunion de cette commission (2 mars 2006) il avait été décidé de recruter une éducatrice de jeunes enfants pour pourvoir le poste de directrice de la crèche de Lasalle. (Proposition n°1 : Directrice 30h, adjointe de direction : 25h et adjointe pédagogique : 17h30 soit un rajout de 9h30 sur l'horaire actuel, la proposition n°2 rajoutait 12h30).

*Mme BRUANDET* avait évoqué la possibilité d'engagement d'une puéricultrice mais cela représentait un coût supplémentaire et donc la commission s'en était tenu à la décision n° 1 avec un éducatrice du jeunes enfants.

Dans le compte rendu de la commission reçu le samedi 18 mars, des pièces sont ajoutées au dossier, entre autre une lettre en date du 15 mars émanant de la direction de la prévention Médico-sociale et signée par le docteur H.Constantial, suggérant au président de la communauté de communes d'engager « une directrice relevant du champ sanitaire » c'est-à-dire une puéricultrice. A cette lettre accompagnant le compte rendu était jointe deux nouvelles projections d'engagement, non étudiés en commission : - 1 engagement de puéricultrice à 30 h 3 ème échelon titulaire + *Mme Siksik* 25h + *Mme Mercier* à 17h30, montant annuel : 54 275.04 € (soit une différence annuelle avec la situation actuelle de 5 623.68 €, pour référence, actuellement *Mme mercier* + *Mme Siksik* + *Mme Girard*, montant annuel de 48 651.36 €).

Or, les délégués à la communauté de communes, *Christian DEJEAN* et *Edmond JULIEN*, indiquent que lors de la réunion plénière de la communauté de communes, le Lundi 20 mars 2006, il a été voté le recrutement d'une puéricultrice pour pourvoir ce poste de directrice.

De ce fait, la proposition faite en réunion plénière affirme le choix ferme et définitif d'une puéricultrice alors que ceci n'avait pas été formellement décidé en commission petite enfance. Certes des informations ont été transmises aux membres de la commission par écrit tout juste avant la plénière mais il est regrettable qu'aucune discussion n'ait pu avoir lieu à l'intérieur de la commission sachant qu'un montant de près de 4 000 € est quand même en jeu. C'est un dysfonctionnement regrettable et le conseil de Ste Croix de Caderle souhaite que la communauté de communes en soit informée.

# Le FONCTIONNEMENT de la COMMUNE



Récapitulatif succinct du CM du 24.03.06

1. Les conseils Municipaux

1° / Fiscalité 2006

Vote des 4 taxes

Le maire donne les bases de 2004, 2005 avec les produits obtenus comme suit :

ANNEE 2004				ANNEE 2005			
Taxes	Base imposable	Taux	Produits	Taxes	Base imposable	Taux	Produits
T. H	88 270	4.74	4 183	T. H	93 006	4.74	4 408.48
F. B	55 297	6.54	3 616	F. B.	59 019	6.54	3 859.84
F. N. B	3 409	52.07	1 775	F. N. B.	3 471	52.07	1 807.34
T. P.	12 015	8.70	1 045	T. P.	20 320	8.70	1 760.01
			10 619				11 843

Le maire propose au conseil municipal de conserver les mêmes taux que 2005 et remarque que le produit attendu pour 2006 sera inférieur à l'année 2005.

La proposition faite est donc la suivante :

Taxes	Bases	Taux	Produits
T. H	96 500	4.74	4 574
F. B	61 900	6.54	4 048
F. N. B	2 800	52.07	1 458
T. P.	14 100	8.70	1 226
			11 307

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de conserver les mêmes taux que 2005 pour un produit attendu de 11 307 €.

/ Budget primitif 2006 M 14

- Subventions 2006 :

Dans le cadre de l'établissement du budget primitif 2006, sur proposition du Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour le versement des subventions aux organismes désignés ci dessous.

GDA du Mont Brion :	100 €
ACER Soudorgues/Ste Croix :	130 €
La Boule Lasalloise	75 €
Ass. Les Amis du Temple	600 €

- Budget primitif M 14

Le Budget primitif 2006 est présenté par le maire comme suit :

# Le FONCTIONNEMENT de la COMMUNE



Récapitulatif succinct du CM du 24.03.06

1. Les conseils Municipaux

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	RECETTES	Chapitres	DEPENSES
002 Excédents antérieurs reportés	39 159	011 Charges à caractère général	25 800
014 Atténuation de charges	5 000		
73 Impôts et taxes	20 841	012 Charges de personnel	26 250
74 Dotations, subvention et participations	30 200	023 Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	20 000
75 Autres produits de gestion courante	2 400	65 Autres charges de gestion courante	21 550
		67 Charges exceptionnelles	4 000
<b>TOTAL</b>	<b>97 600</b>		<b>97 600</b>

INVESTISSEMENT		
Opération/Chapitre	RECETTES	DEPENSES
Op. 020 Achat de matériel		2 500
Op. 023 Travaux de voirie	5 879	21 000
Op. 024 Achat de terrain		2 000
Op. 029 Assainissement autonome	3 000	7 500
Op. 034 Travaux bâtiments communaux		10 000
Op. 036 restauration archives		3 500
Op. 037 Carte communale	6 200	14 000
Op. 038 Réfection façades chapelle	12 000	30 000
Op. 039 Réfection murs d'enceintes	10 000	36 000
Op. 040 Réfection place de la mairie	1 800	15 000
041 Amende de police	5 000	13 000
042 Fouilles chapelle	7 500	12 000
001 Dépôts et caution. reçus	56 571	
021 Virement de la section d'exploitation	20 000	
10222 FCTVA	8 550	
1068 Affectation du résultat	30 000	
<b>TOTAL</b>	<b>166 500</b>	<b>166 500</b>

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées,  
le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2006 présenté comme ci-dessus.

# Le FONCTIONNEMENT de la COMMUNE



Récapitulatif succinct du CM du 24.03.06

1. Les conseils Municipaux

## 3°/ Budget Primitif 2006 M 49

Le Budget primitif 2005 est présenté par le maire comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	RECETTES	Chapitres	DEPENSES
002 Excédents antérieurs reportés	9 649	011 Charges a caractère général	7 037
70 Ventes de produits fabriqués, prestations	6 651	012 Charges de personnel	
73 Impôts et taxes		023 Virement de la section de fonctionnement a la section d'investissement	6 500
74 Dotations, subvention et participations		66 Charges financières	1 150
77 Produits exceptionnels	7 200	68 Dotation aux amortissements	8 813
<b>TOTAL</b>	<b>23 500</b>		<b>23 500</b>

INVESTISSEMENT			
Chapitre	RECETTES	Chapitres	DEPENSES
021 Virement de la section d'exploitation	6 500	001 Déficit reporté	14 636
16 emprunts	17 187	020 dépenses imprévues	9 564
28 Dotation aux amortissements	8 813	139 amortissements des subventions	7 200
		164 emprunts	1 100
<b>TOTAL</b>	<b>32 500</b>		<b>32 500</b>

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées, le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2006 présenté comme ci-dessus.

## 4°/ Travaux

**Réfection murs d'enceintes de la chapelle:** Le maire informe le conseil que M FULCRAND lors de sa rencontre avec Mme SCWALLER, a souligné qu'il ne souhaitait pas prendre la responsabilité de faire les travaux de réfection des murs, sans les démonter, notamment le mur de l'entrée avec les meurtrières.

**Travaux d'adduction d'eau de la 2<sup>ème</sup> tranche (SIAEP) :** Le maire informe le conseil que les travaux sont en cours. Les canalisations du château d'eau à la route départementale au lieu dit « La Gare » sont enfouies. Il indique que la continuité de la pose des tuyaux va se faire du carrefour dit des « pins » à l'entrée du chemin « menuiserie Bonzon ». Puis du départ du chemin d'accès au château d'eau (avant le carrefour de Vidourle) au Pont des Abeillères. Pour l'estimation financière de la bêche de reprise prévue pour relier le réseau du SIAEP au château d'eau actuel de Ste croix, la société EPUR travaille sur plusieurs possibilités avec le bureau d'études Gaxieu.

Christian DEJEAN indique M DESHONS a fait remarqué que si la bêche de reprise n'est pas retenue comme solution il manquera 50 m<sup>3</sup> de stockage par rapport au projet initial. Les poteaux incendies seront situés aux endroits prévus.

# Le FONCTIONNEMENT de la COMMUNE



Récapitulatif succinct du CM du 24.03.06

1. Les conseils Municipaux

Déneigement : Le sujet ayant été soulevé lors du dernier conseil, monsieur le maire propose aux conseillers de se renseigner pour l'achat d'une étrave et dans le même temps de contacter des personnes de la commune susceptibles d'avoir un engin pouvant supporter cette petite étrave. Le conseil municipal est favorable pour effectuer des recherches d'engins auprès des agriculteurs de la commune et éventuellement auprès des entreprises locales. *Ginette LAFONT* fait remarqué que certaines personnes ne souhaitent pas que leur chemin soit déneigés suite aux dégâts causés par l'étrave.

## 5° / Questions diverses

Bulletin municipal : Le maire informe que le prochain bulletin sortira début avril 2006. Les conseillers qui souhaitent insérer un article doivent le faire parvenir à la secrétaire.

Stèle aux Morts Pour La France : Après plusieurs courriers auprès de différentes administrations, le maire fait part au conseil municipal de la lettre reçu du service historique du Ministère de la Défense concernant une demande d'information sur les personnes Mortes pour la France (1914-1918 et 1939- 1945). Il est indiqué un site internet. Les recherches vont se poursuivre.

Exposition été 2006 : Le maire fait part au conseil que Pierre BOLLE propose une exposition « L'eau...Miroir des Cévennes » prêtée gracieusement par le service culture du Conseil Général du Gard.

Le conseil municipal est favorable pour cette exposition qui aura lieu du 14 juillet au 20 août environ. Reste à déterminer les jours ainsi que les personnes qui assureront les permanences.

Chapelle : *Violette AURIOL* indique qu'il serait souhaitable d'installer un panneau explicatif sur l'histoire de la chapelle et les fouilles réalisées. Après discussion le maire indique qu'il convient de mettre en place ce type d'information sur support transparent « type plexiglas » qui reprendrait l'historique de ce bâtiment, le rapport de la 1ère tranche de fouille archéologique ainsi que la programmation des travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche. Le conseil municipal ayant été satisfait du rapport archéologique de Mme ASPORT MERCIER Sophie considère qu'il serait normal de lui demander, si elle est intéressée, de réaliser le texte. Le maire indique qu'un courrier va être fait à Mme ASPORT MERCIER.

Point Phone : Le maire propose au conseil de commander le publiphone à France Télécom, il indique que l'entretien et les réparations seront à la charge de France Télécom.

Christian DEJEAN indique qu'il aurait souhaité que ce point phone soit situé sur la place du haut afin de ne pas dénaturer la place du bas.

Le conseil municipal est favorable à cette commande.

# Le FONCTIONNEMENT de la COMMUNE



Récapitulatif succinct du CM du 24.03.06

1. Les conseils Municipaux

Emplacements conteneurs à ordures ménagères : *Ginette LAFONT* informe les conseillers que le tour des futurs emplacements, fixes, des conteneurs à ordures a été vu avec *Loïc PUECH*, employé mairie, *M CARLIER*, président de la commission ordures ménagères de la communauté de communes, *M DHOMBRES*, ripeur à la communauté de communes et *M GUIBAL*, DDE de Quissac. Elle indique que les emplacements devront se situés à 2 m de la route pour des raisons de sécurité. De ce fait il faut demander des autorisations aux propriétaires afin de permettre la mise en place d'une dalle béton et d'un encadrement en bois.

Tri sélectif : *Ginette LAFONT*, déléguée à la commission ordures ménagères à la communauté de communes informe les conseillers que le tri sélectif dans les conteneurs jaunes pour les plastiques et les boîtes va se mettre en place sur les communes de la communauté. Ainsi, elle demande au conseil de réfléchir sur les futurs emplacements de ces conteneurs qui ont pour but, à terme, de diminuer les conteneurs gris. Le conseil municipal indique qu'il est préférable de regrouper les conteneurs jaunes avec les conteneurs gris afin d'éviter la multiplication des emplacements. Le conseil précise que les carrefours des pins, de la Gare, aux Mouzignels et à la Fontanelle semble être des endroits qui conviennent. La discussion n'est pas close, d'autres précisions peuvent être apportées ultérieurement.

Tourisme : *Ginette LAFONT*, déléguée à la commission tourisme de la communauté de communes, informe que les offices du tourisme de LASALLE et de St Hippolyte du Fort ont été dissous et qu'il a été créé l'office du Tourisme Intercommunal depuis le 1<sup>er</sup> mars 2006. Elle indique qu'un compte rendu de la réunion est disponible en mairie.

Carte communale : Monsieur le maire indique que suite à la réunion de la commission urbanisme de ce jour à 17h il a été convenu une nouvelle réunion sur le terrain avec le conseil le samedi 8 avril à partir de 8h.

Sécurité incendie :

*Pascal CREMER* demande au conseil municipal sa position concernant la diffusion d'informations à la population au sujet des nouvelles règles de sécurité incendie. Par ailleurs il propose de faire venir une personne de l'Office National des Forêts afin de faire une réunion informative sur la réglementation et les modalités à effectuer.

Le conseil municipal est favorable pour diffuser des informations à ce sujet et propose à *Pascal CREMER* de prendre contact avec une personne de l'ONF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h50

# LES EVENEMENTS de la COMMUNE

1. Noël

NOEL 2005

Colis achetés et préparés par les  
conseillères municipale  
Violette AURIOL, Marcelle MAZEL  
et Nicole VERDIER  
que nous remercions.



Le samedi 17 décembre 2005,

Comme chaque année, nous avons pu passer un agréable moment avec les jeunes, les moins jeunes et leur famille afin de remettre un bon d'achat à Cora de 30 € aux enfants et un panier de douceurs aux anciens et aux employés communaux.

Nous remercions les personnes qui étaient présentes à cette rencontre, qui est à chaque fois une belle occasion pour se retrouver et discuter tous en semble.

# LES EVENEMENTS de la COMMUNE

Vœux du 21 janvier 2006

2. Les voeux

« ... L'année 2005 a été chargée en travaux mais également en réunions afin de permettre l'avancement de certains dossiers.

## Nous avons réalisés :

- la première tranche de travaux concernant la recherche archéologique ...
  - La mise en place d'un plancher à l'intérieur de la chapelle pour permettre l'organisation de concerts...
  - La réfection des vieux registres communaux et notamment le compoix de 1846...
  - L'installation d'un logiciel permettant la visualisation et l'édition du cadastre...
  - La réalisation d'un projet d'aménagement du village...
  - La réfection du dallage de la place et de l'accès à la chapelle...
  - Le commencement de l'élaboration de la carte communale et du zonage assainissement...
  - La signature d'une convention avec SOCOTEC pour la vérification annuelle des installations électriques dans les bâtiments communaux...
  - Le projet d'adduction d'eau potable de la deuxième tranche qui a nécessité un gros travail de préparation..
  - La création de banquettes sur la place du haut
- L'embauche de Loïc PUECH depuis le 1er septembre va permettre de nombreux travaux de réfections et d'entretiens.

## Les projets 2006 :

- Travaux d'adduction d'Eau de la deuxième partie de la commune
- Recherches archéologique deuxième tranche, en attente d'aide financière de la DRAC,
- La réfection des façades de la chapelle et des murs d'enceintes,
- La réfection du ponceau de la roussarié dans le cadre du Plan Patrimoine Emploi,
- L'aménagement de l'entrée du village et de la place du haut, suivant les aides obtenues,
- La finalité de la carte communale et du zonage assainissement.

Je pense avoir fait part des principaux projets de la commune que nous souhaiterions voir réaliser en 2006.

Je tenais à remercier les représentants de l'association « Les Amis du Temple » pour l'organisation et la réussite des concerts dans la chapelle durant la saison estivale.

Merci au Conseil Général et notamment à notre Conseiller Général Monsieur Christian FLAISSIER pour les subventions obtenues.

Merci au personnel communal pour le travail accompli.

Merci aux membres du conseil municipal qui sans leur participation, tous les projets menés en 2005 et maintenant en 2006 ne pourraient voir le jour, sachant que quelques fois, les réunions programmées sont nombreuses, mais il faut que les choses avancent !  
Merci encore une fois et continuons à travailler ensemble pour l'avenir de notre village.

Bonne et heureuse année à tous, que 2006 apporte à Ste croix prospérité, développement, qualité de vie et surtout que la commune garde son charme.

Extrait du discours du maire

# LES EVENEMENTS de la COMMUNE

## 3. Neige



**Froid et neige étaient  
au rendez-vous cet hiver !**

La neige est tombée abondamment sur Ste Croix le vendredi 6 janvier, ce qui nous a obligé à repousser les vœux au 21 janvier.

Il a neigé le lundi 16 janvier et le samedi 28 janvier.

Cela a occasionné des dégâts sur la végétation mais aussi sur certains bâtiments d'agriculteurs, mais à aussi fait la joie des enfants et des grands !

De plus il y a eu des coupures d'électricité et nous avons demandé à EDF les explications de ces coupures. Ces dernières sont dues à une surcharge de givre qui a fait rompre un conducteur sur le départ Haute tension de « Vabres » issu du poste source d'Anduze. Une visite par hélicoptère doit être effectuée sur l'ensemble des ouvrages afin d'établir un diagnostic notamment sur les tronçons dont l'accès est difficile. Le départ « Vabres » est classé prioritaire pour l'amélioration de la qualité de desserte pour EDF.



La mairie a salé et déneigé les routes communales, les végétaux tombés sur la route ont été enlevés.

### Aménagement de la place F.Volpelière

Ci contre le point d'eau de la place Fernand Volpelière installé près du puit.



Le dallage de la place et de la ruelle est entièrement terminé.

Les travaux de dallage ont été réalisés par l'entreprise **HEBRARD**

Les petits travaux effectués par Loïc :

Plantation de fleurs autour du platane, lasure et peinture sur la poulie et la grille du puit.  
Aménagement ancienne fenêtre.



De petits travaux de finitions sont encore à effectuer, notamment la remise en place du point phone, d'une borne à l'entrée de la place et du panneau mairie.

# LES EVENEMENTS de la COMMUNE

Travaux divers

4. Travaux

## Entretien du point de vue



## Le cimetière et le chemin de promenade débroussaillés



## Entretien de la voirie

### Entretien des banquettes



### Préparation des caches containers

### Entretien du musée



### Adduction d'Eau Potable 2ème tranche



A gauche : Pose des tuyauteries Diam. 150 en fonte



Ci-dessus : le 1er poteau de défense incendie vient d'être installé au carrefour dit de la Gare.

Les travaux d'adduction d'eau potable de la 2ème tranche de la commune se déroule normalement par rapport au planning.

L'enfouissement des canalisations du château d'eau, de la gare du côté de Lasalle et jusqu'au carrefour dit « des pins » est maintenant terminé.

Les canalisations vont être mises en place du carrefour de Vidourle jusqu'au pont des Abeillères. De ce fait la circulation sera interdite à compter du 18 avril et cela en fonction de l'avancement des travaux et du déroulement du chantier. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.



La plate forme du futur château d'eau est terminée



Travaux sur la route des Abeillères

# LES EVENEMENTS de la COMMUNE



## 5. Composteur

### LANCEMENT DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL

La communauté de communes Cévennes Garrigue (canton de St Hippolyte du Fort de Lasalle + Durfort et Fressac) lance une campagne de mise en place du compostage individuel pour tous les foyers disposant d'un jardin. Des composteurs, en plastique recyclé ou en bois, au choix, seront mis à disposition des habitants de la communauté, moyennant une contribution : de respectivement 15 € et 20 €.

La réussite de cette initiative permettra de diminuer considérablement le poids de nos poubelles, sachant que les déchets compostables représentent près de 30 % du poids des ordures ménagères, soit 120 Kg/an/habitant. De plus, le compost est un atout pour le jardin, car il constitue un engrais naturel de première qualité. Les habitants intéressés peuvent, dès à présent, réserver leur composteur (un par foyer) auprès de la mairie. Et en signant la charte de compostage **s'engagent** à utiliser leur composteur sur la communauté de communes Cévennes Garrigue et à **ne plus déposer les déchets compostables dans la poubelle d'ordures ménagères**.

Bois : 20 €  
400 litres  
H 75 L 84 x P 70

Plastique : 15 €  
325 litres  
H 82 L 73.5 x P 73.5

*Visible  
à la mairie*



Pour plus d'informations vous pouvez contacter G.LAFONT  
Les bulletins de réservation sont disponible  
À la Mairie de Ste croix de Caderle  
Ouvert le mercredi de 14h30 à 16h30 Le jeudi de 14h à 16h

### ORDURES MENAGERES

#### Le composteur individuel

Vous êtes peut être déjà nombreux sur la commune à composter.

Plus de 30% des déchets déposés dans les bacs gris sont des fermentescibles : des matières à compost –déchets de cuisine restes de repas, épluchures de légumes et fruits, filtre à café, à thé, marc , sopalin, mouchoirs en papier, coquilles d’œufs, coquillages concassés, papiers et cartons souillés, déchets végétaux....

Ils sont source d’une double économie :

- moins de matières à collecter, transporter, incinérer,
- apport nutritif pour le jardin et les pots de fleurs, avec économie d’engrais chimique.

La commune vous a communiqué un bulletin d’inscription pour une commande groupée de composteurs, bois ou plastique, 20 et 15 euros, proposés par le SYTOMA qui vous invite à signer une « charte du compostage" ; c’est toujours valable et je reste à votre disposition pour tout renseignement.

#### Emplacements containers

La municipalité n’a pas oublié son projet d’aménagement des espaces containers.

A cela deux motifs : esthétique et propreté autour des bacs.

Je rappelle que le **gris est destiné aux ordures ménagères uniquement.**

Le tri sélectif de proximité signifie dès les prochains jours un container jaune à coté du gris.

Comme il n’est pas souhaitable de voir ces emplacements s’étirer en longueur au bord des routes

**le tri bien fait – jaune + compost + déchetterie- doit conduire à une réduction du nombre de containers gris .**

**Il est primordial que ces bacs gris ne soient pas encombrés de cartons et d’objets qui sont destinés à finir, ou poursuivre leur vie en déchetterie.**

Pour ceux qui ne peuvent se rendre à la déchetterie, la commune assure toujours le ramassage des **encombrants et autres déchets non ménagers le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois.**

**Les usagers sont priés de déposer leurs déchets la veille du ramassage.**

Pour le bien de chacun, pour le bien de tous, dans l’intérêt des porte monnaies, pour la préservation de l’environnement : achetons mieux, trions bien, gaspillons moins, respectons notre cadre de vie.

## 1. Ordures Ménagères

L'ordre du jour des conseils municipaux étant souvent chargé et les réunions de Cévennes Garrigues nombreuses chaque mois, les comptes rendus de conseil font peu de place aux informations communautaires transmises par les délégués ; cependant ceux-ci font état régulièrement des travaux de la communauté et prennent l'avis du conseil sur les questions importantes qui seront débattues en commission et conseil communautaires de manière à refléter au mieux la position de la commune.

### ORDURES MENAGERES

#### La redevance

Cévennes Garrigues doit prochainement éditer un bulletin d'information complet sur ce sujet.

En tenant compte des enseignements de la première année de fonctionnement la commission OM de la communauté s'est attachée à faire évoluer la redevance vers plus d'équité.

C'est encore et toujours à améliorer et la commission continue d'y travailler.

Le budget OM a subi en 2005 une augmentation de 19% due surtout à l'augmentation des carburants et du coût de l'incinération à Bellegarde ; comme vous le savez, ce service doit équilibrer son budget.

L'augmentation moyenne de 19% de la redevance n'est pas la réalité pour chaque particulier puisque la redevance a aussi subi d'autres réajustements. (exemples : écart de facturation plus important entre personne seule et famille ; tranches par catégories d'activité).

Ceci a pu induire une diminution ou, dans certains cas, une très forte augmentation.

#### Le tri sélectif

Le budget de fonctionnement OM en 2005 s'élevait à 960 000€ ; la cotisation versée au SYMTOMA pour ses services représente 45 % de ce budget soit une moyenne de 62 € par habitant. Or en 2005 le SYMTOMA a mis en place le fractionnement de la cotisation, c'est-à-dire qu'une part identique pour tous couvre les frais fixes de la structure et une part est proportionnelle aux tonnages livrés par chaque communauté adhérente.

En d'autres termes les bons trieurs paient moins, les mauvais trieurs paient plus.

Cévennes Garrigues a payé 54,72 € alors que certains ont payé 71 €.

Nous sommes donc sur la bonne voie, poursuivons l'effort, améliorons nos gestes de tri.

**La communauté de communes s'y emploie mais c'est sur le redevable que repose le résultat.**

Le tri jaune de proximité (bacs jaunes et sacs jaunes : boîtes de conserves, sacs plastiques, flacons plastiques, briques)

Cette collecte spécifique a été mise en place dans les centres bourgs en octobre dernier en remplacement d'une collecte de bacs gris.

Les résultats obtenus sont très encourageants. La mise en place de bacs jaunes de proximité, qui remplaceront peu à peu les colonnes jaunes, se poursuit sur les écarts et toutes les communes de Cévennes Garrigues.

Pour tous ceux qui, comme nous, ont une seule collecte par semaine (ou 2 l'été), cela implique une tournée spéciale pour vider ces bacs, tournée dont le coût devrait être tempéré par les quantités récoltées ; d'où l'importance du **geste citoyen : trier, aplatir, et déposer régulièrement ses emballages dans ces bacs jaunes.**

### OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL CEVENNES GARRIGUE

**A sa création, la communauté de commune a pris la compétence tourisme.**

Depuis, la communauté a pris en charge les employés des deux offices, et la commission tourisme de la communauté a mené un certain nombre de réflexions sur le développement touristique du territoire et sur les OT.

Les OT de Lasalle et St Hippo de leur coté étaient invités à réfléchir à leur évolution : régie ou office associatif.

Décembre 2005, la réunion organisée à Monoblet avec les deux offices, met l'accent sur les membres actifs bénévoles qui œuvrent largement pour le développement du tourisme local. La démarche privilégiée est donc celle d'un **office associatif**.

**21 décembre 2005 le conseil communautaire décide de confier la compétence tourisme à l'Office de Tourisme Intercommunal Cévennes Garrigues et adopte ses statuts.**

Janvier 2006, tous les membres inscrits auprès des deux offices de Lasalle et St Hippo ont reçu un bulletin d'inscription au futur OT ainsi qu'un appel à candidature au conseil d'administration de celui-ci. A partir des réponses obtenues, répertoriées par collègues – professionnels et partenaires – ont été établies la liste des membres

la liste des candidats au futur conseil d'administration .

**25 janvier 2006, à St Félix de Pallières, l'assemblée constitutive, ayant en mains ces deux listes : a adopté les statuts**

**et procédé à l'élection de ses représentants dans les deux collèges.**

Afin de préserver l'équilibre entre toutes les composantes du territoire, l'assemblée a choisi d'élire 4 représentants professionnels sur St Hippo, 4 sur Lasalle et 1 pour Durfort et Fressac (qui dépendaient de l'office de Sauve avant la création de la communauté).

**Le 15 février 2006, à Pompignan, le conseil communautaire a désigné ses représentants au CA – collège des élus- soit 1 élu par commune du territoire (9 titulaires et 6 suppléants).**

**Le 27 février 2006, le nouveau conseil d'administration s'est réuni à Lasalle où :**

**il a procédé à l'élection des membres du bureau**

**il a étudié et discuté la convention d'objectifs 2006** qui sera passée entre Cévennes Garrigues et l'OT intercommunal.

L'OT intercommunal fonctionnera

- sur deux points d'accueil et de renseignement - locaux de Lasalle et de St Hippo –
- et sur Durfort un point de mise à disposition de brochures touristiques, qui orientera les touristes vers les deux autres lieux.

avec les 3 agents d'accueil actuels -équivalent au total à 2 temps pleins environ-

Ses missions seront accueil, promotion, information et coordination des acteurs du tourisme.

Ginette LAFONT,  
1ère adjointe,  
délégué à la communauté de communes.

# GRIPPE AVIAIRE

**Confinement** : depuis le 15 février 2006 tous les oiseaux –élevage, basse-cour, gibier d'élevage, volatiles d'agrément – doivent être maintenus à l'intérieur de bâtiments clos et couverts.

**Déclaration obligatoire** : toute personne physique ou morale doit déclarer en mairie le nombre et les espèces qu'elle détient.

**Migrateurs** : on ignore, à l'heure actuelle le potentiel de migration d'un oiseau sauvage infecté, cependant le risque d'introduction du virus en France à partir de migrateurs venus d'Afrique est réel.

**Epidémiologie** : de très nombreuses espèces d'oiseaux sauvages, domestiques, d'ornement, des mammifères aquatiques, et terrestres (vison, cheval, porc, félidés, mustélidés, animaux de laboratoire...) peuvent être touchés.

## Que faire si on découvre un oiseau mort ?

Ne pas y toucher.

Prévenir : la mairie la plus proche

ou la Direction Départementale des Services Vétérinaires

04 66 04 47 20

**Transmission** : par voie respiratoire, oculaire, digestive.

par les sécrétions respiratoires, oculaires, les matières fécales, les fines poussières contaminées

**Mutation** : le porc pourrait être le « creuset » favorisant l'apparition d'un nouveau virus susceptible de toucher l'homme.

**Hygiène** : respecter les règles d'hygiène classiques

éviter les contacts avec les oiseaux sauvages

ne pas manipuler cadavres ou déchets animaux sans précautions

le virus est sensible à l'eau de javel et à une forte chaleur

**Consommation** : le virus ne résiste pas à la température de cuisson.

Les viandes proposées sur le marché français sont saines :

✓ contrôle sanitaire strict aux frontières

✓ contrôles sanitaires stricts et réguliers des professionnels de l'élevage

✓

**Traitement** : il n'existe pas de traitement préventif ; le traitement curatif permet d'atténuer les symptômes et les complications.

**Epizootie** : maladie contagieuse atteignant un grand nombre d'animaux.

**Pandémie** : maladie qui atteint presque tous les habitants d'une contrée.

## Prévention – Vigilance :

Les mesures prises concernent la protection de tous les élevages, la surveillance de la faune sauvage, le contrôle des échanges à l'intérieur et aux frontières.

Le risque existe partout, pour tous.

## Les mesures de prévention sont efficaces si tout le monde les respecte, et reste vigilant.

En France, une pandémie pourrait s'installer, introduite par des personnes malades ou en incubation, ou à cause d'un nouveau virus émergeant sur le territoire.

Ce 2eme cas paraît beaucoup moins probable puisque **toutes les mesures prises visent à maîtriser tous les foyers animaux** et qu'il n'y a pas la promiscuité qui règne entre les volailles et les humains en Asie ou en Afrique.

Il est cependant indispensable d'empêcher une épizootie parmi les volailles.

# Assainissement

Longtemps négligé, un assainissement non collectif, bien réalisé, permet de disposer pour l'habitat dispersé de solutions adaptées et efficaces pour le traitement des eaux usées, le confort de l'usager, et la protection du milieu naturel.

La législation demande aux élus communaux de créer au 31 décembre 2005 un Service Public d'Assainissement Non Collectif communément dénommé S.P.A.N.C.

Les communes, membres de la communauté de communes Cévennes Garrigue, ne disposant pas des moyens humains et techniques pour assurer la création et l'exercice des missions de ce nouveau service, ont décidé de transférer cette compétence à la communauté.

Les prestations du SPANC débuteront au 1<sup>er</sup> janvier 2006 sur l'ensemble du territoire de la communauté, avec pour objectif d'instruire les projets d'assainissement non collectif et de veiller au bon fonctionnement des installations existantes.

Ces prestations prendront la forme de visites de terrain permettant dans un premier temps de recenser les installations, de déterminer leur état, puis de vérifier périodiquement leur bon fonctionnement et leur bon entretien. A ce titre, il convient de rappeler que la vidange d'une fosse(septique ou toutes eaux), par une entreprise qualifiée, est obligatoire tout les 4 ans.

Pour assurer les prestations du SPANC, la législation autorise la communauté de communes à recourir à du personnel de la fonction publique territoriale, ou à un prestataire privé.

Tout comme l'assainissement collectif, le financement du SPANC est assuré par une redevance à la charge des occupants d'une habitation équipée d'un assainissement non collectif.

La mise en place de ces dispositions fera l'objet de nouvelles correspondances à destination des propriétaires concernés par l'assainissement non collectif.

## **Les dossiers de demande d'assainissement autonome sont à retirer et à déposer en mairie.**



L'assainissement non collectif concerne toutes les habitations qui n'évacuent pas leurs eaux usées dans un réseau de tout à l'égout mis à disposition par une commune.

### **POUR INFORMATION :**

Afin de réduire le coût d'intervention, si vous souhaitez faire intervenir une entreprise privée pour la vidange de votre fosse vous pouvez vous inscrire en Mairie. Nous mettrons en contact les personnes pour qu'elles puissent convenir d'un jour d'intervention.

---

Une nouveauté cette année :  
vous recevrez votre déclaration de revenus  
pré remplie.

Certains revenus, connus de l'administra-  
tion, seront déjà imprimés sur cette déclara-  
tion.

Il s'agit des salaires, des retraites, des allo-  
cations de chômage et des indemnités journa-  
lière de maladie.

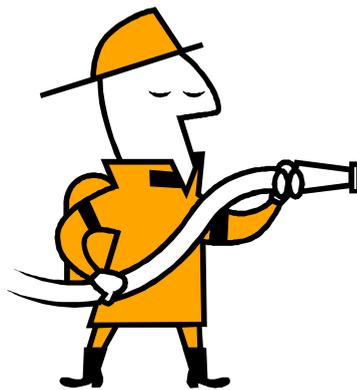
Pour cette raison, votre déclaration ne  
vous  
parviendra pas comme d'habitude en février  
mais au début du mois de mai.

Il est donc inutile de vous inquiéter et de  
vous  
rendre ou de téléphoner à votre service des  
impôts en février et mars.

Les bulletins adressés par vos employeurs  
ou vos organismes de retraite vous parvien-  
dront à la date  
habituelle



# **Recrutement de sapeurs pompiers volontaires**



**Dans le cadre de la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques, le service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard envisage l'implantation d'un centre de première intervention sur la commune de Lasalle.**

**Il est donc nécessaire de recruter des futurs sapeurs-pompiers volontaires qui composeront exclusivement l'effectif de cette caserne.**

**Il convient de recruter des personnes résidant dans un rayon de moins de vingt minutes de la future caserne basée à Lasalle. La proximité est un critère important.**

## Les personnes intéressées

sont priées de bien vouloir se faire connaître à la mairie de Ste Croix en indiquant Nom, Prénom, date de naissance, adresse, distance de Lasalle et coordonnées téléphonique.

(par courrier, téléphone ou au secrétariat  
04.66.85.22.63)

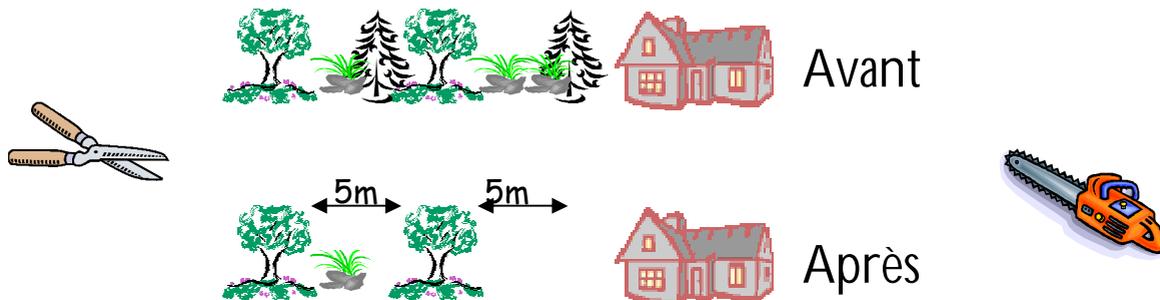
Les demandes seront transmises à l'administration concernée qui ne manquera pas de recontacter les personnes ayant fait une demande.

# Débroussailliez !

Le printemps est là !  
La nature se réveille doucement,  
**n'oublions pas de la protéger.**

Le débroussaillage est obligatoire sur les zones situées à moins de 200m de terrains en nature de bois, forêts, landes, maquis, garrigue, plantations ou reboisements.  
Le débroussaillage autour des maisons et des installations est obligatoire Pour contribuer à la protection des biens et des personnes lorsque le feu provient des espaces naturels voisins et pour limiter les risques de propagation d'un feu vers les formations boisées.

Débroussailler, c'est réduire les risques d'incendies



Entre le 16 septembre et le 14 juin,  
les propriétaires et ayants droit sont autorisés à incinérer  
les végétaux sur pied, coupés, tombés ou arrachés.

Entre le 15 juin et le 15 septembre,  
il est interdit de fumer, de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur  
et jusqu'à une distance de 200 mètres de bois, forêts, landes,  
maquis, garrigues, plantations et reboisements.

En cas d'écobuage  
Prévenir  
les pompiers



Autorisation d'écobuer  
OBLIGATOIRE !  
Obtention en mairie

*Le Maire  
et  
le Conseil Municipal  
souhaitent à toutes et à tous  
De profiter agréablement  
De ces doux jours  
De printemps.*

Mairie

Tel : 04.66.85.22.63

Fax : 04.66.85.33.73

Email : [mairie-ste-croix30@wanadoo.fr](mailto:mairie-ste-croix30@wanadoo.fr)

Ouverture secrétariat

Le mercredi de 14h30 à 16h30

Le Jeudi de 14h à 16h

Permanence du maire

Le jeudi de 14h à 16h

En cas d'urgence : Maire : 04.66.85.43.77

1ère adjointe : 04.66.85.29.77

2ème adjointe : 04.66.85.41.10

Bulletin réalisé et édité par la mairie de Ste Croix de Caderle,  
avec l'aide de Monsieur le Maire  
et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Photos Mairie.

Président de la commission : Pascal CREMER.